

Séance publique du 19 mai 2003

Délibération n° 2003-1151

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : **Quartier de la Ville Nouvelle - Place Boileau - Aménagement - Quitus donné à la SERL**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Développement social urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 28 avril 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération en date du 25 mars 1999, le conseil de Communauté a approuvé l'opération d'aménagement de la place Boileau à Rillieux la Pape, confiée à la SERL par convention de mandat notifiée le 10 août 1999.

Le montant de l'enveloppe prévisionnelle a été fixé à 729 051,14 € HT soit 879 235,68 € TTC, au taux de TVA de 20,60 % en vigueur en 1999, comprenant une rémunération forfaitaire de 60 196,88 € HT soit 72 597,44 € TTC.

A ce jour, l'ensemble des travaux est achevé et a fait l'objet d'une réception définitive.

Le bilan financier définitif présenté par la SERL fixe le montant des dépenses totales à 798 411,13 € TTC, compte tenu des deux taux de TVA successifs pris en compte pour la période.

Les travaux étant achevés conformément au programme défini et dans le respect de l'enveloppe financière, la SERL demande quitus de sa mission en application de l'article 10 de la convention de mandat ;

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération n° 1999-3881 en date du 25 mars 1999 ;

Vu l'article 1 de la convention de mandat notifiée le 10 août 1999 à la SERL ;

Où l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

Donne quitus à la SERL dans sa mission de mandataire pour l'aménagement de la place Boileau à Rillieux la Pape.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,